

MR RATIE FLORIAN
LABORIE

46270 BAGNAC-SUR-CELE

Rodez, le 6 octobre 2025

DOS : RA101

Monsieur,

Notre banque vient de nous informer du défaut de paiement de la traite à échéance au

30 septembre 2025 pour 876.82 € au motif : "provision insuffisant".

Cela entraîne des frais forfaitaires de 40,00 € ainsi que des pénalités de retard que sommes amenés à vous répercuter.

Aussi, nous vous demandons de nous adresser un chèque ou un virement de 989.42 € par retour du courrier, ou nous indiquer le motif de ce rejet.

Dans cette attente ;

Veillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

Stéphanie Rouquette

Tel 05 65 42 86 13

creditclient@malrieu.fr



Saint-Alban, le 09/10/2025

EI FLORIAN RATIE
LD LABORIE
46270 BAGNAC-SUR-CELE

Ref: 1XA/511375/TI2S

Pour tout renseignement,
appelez le 04 71 49 78 78

Madame, Monsieur,

Nous vous avons déjà écrit pour vous informer que vous n'aviez pas honoré notre lettre de change correspondant aux factures ci-dessous :

Pièce n°	Date fact.	TI	Date éch.	FACT N°	Montant
00049645	31/08/25	30/09/25	30/09/25	09515705	346,24 EUR
				Frais d'impayé et de prorogation:	12,15 EUR
				T.V.A. sur frais d'impayé :	2,43 EUR

TOTAL --> 360,82 EUR

Nous sommes surpris de votre silence et vous renouvelons de bien vouloir régulariser cet impayé le plus rapidement possible pour nous permettre de lever la suspension de compte qu'entraîne automatiquement tout retour d'effet impayé.

Nous comptons impérativement sur ce règlement avant le 15/10/25.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.



P.S. : Si votre règlement croise cette lettre, nous vous prions de bien vouloir la considérer comme nulle.